

# Le Chant de l'Herbetan

**2021** encore une année sous l'emprise de la covid-19. Elle fut celle de nos soucis de sécurité sanitaire dans tous les secteurs de la vie courante et sociale, celle des aménagements non réalisés, de notre implication dans le fonctionnement et l'accès de la station avec sa nouvelle gestion.

Le conseil municipal s'est engagé :

- Dans l'aide à la vaccination de nos aînés,
- Dans l'organisation des employées de l'école, perturbée par la Covid-19,
- A chercher une solution de mode de garde en partenariat avec les communes d'Entremont le Vieux, St Pierre d'Entremont Savoie et de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour les 0-3 ans,
- Dans des travaux de voirie à la Station de ski afin de faciliter l'accès aux cars faisant navette avec Saint Pierre de Chartreuse, dans la mise à disposition de locaux pour l'ESF, d'aménagement pour l'accès à des toilettes décentes au Perce Neige, autoriser une activité Snack dans le bâtiment avec un aménagement paysager créé plein Sud.

Pensons maintenant à 2022, divers projets sont lancés comme :

- La réalisation de l'aménagement de la place Croix Mollard, lourd investissement nécessaire à un centre bourg attractif et fonctionnel grâce aux subventions de nos institutions.
- Le lancement de la réalisation de l'enfouissement des réseaux aériens restant dans les Hameaux du Villard et des Cloîtres.
- Ce sera aussi les prémices du futur centre technique communal qui remplacera "l'atelier municipal" actuel à Saint Philibert dont le site sera réhabilité dans le futur.
- Nous avons déjà réactivé fortement la recherche de notre futur médecin suite aux réponses négatives de l'ARS, de l'ordre de médecins Isère et Savoie ainsi que de nos actions dans divers supports de communication. Nous travaillons en étroite collaboration avec les communes voisines de notre bassin de vie.
- La création d'une cuisine partagée et une organisation de l'occupation des lieux entre nos Aînés et nos jeunes, en participation avec l'AADEC et gérée par celle-ci. Informations à suivre dans nos prochains bulletins.

Notre collaboration avec les communes voisines devrait permettre de voir le jour à de nouveaux projets nécessaires à toutes les tranches d'âge de notre population.

**2022** une année charnière, nous le souhaitons avec moins de contraintes sanitaires ! Plus de liberté !

Que cette nouvelle année vous apporte joie, bonheur ainsi que la réalisation de vos meilleurs souhaits.

Marc Gautier,  
Maire de Saint Pierre d'Entremont Isère



## **AMELIORONS LE DENEIGEMENT DES CONTENEURS A ORDURES !**

Chaque hiver, la neige dépose sur notre beau territoire son manteau blanc. Attendue de tous, elle peut toutefois devenir un véritable obstacle pour la dépose et la collecte des déchets.

Rapidement, les bacs ordures ménagères se recouvrent d'une couche de neige alourdissant le poids du couvercle. Les bacs à ordures de la commune deviennent inaccessibles, à cause de la neige poussée par le Chasse neige et durcit par le gel/dégel.

Chacun parvient avec plus ou moins de difficulté à y déposer son sac poubelle.

Les agents départementaux et communaux en charge du déneigement font leur maximum, en donnant la priorité à votre sécurité et donc aux voies de circulation.

Au fil des jours, en fonction de leurs possibilités, ils s'occupent ensuite des bacs et colonnes pour faciliter le vidage par les prestataires de collecte. Cela représente des dizaines et des dizaines de conteneurs à dégager, avec de la neige plus ou moins dure, plus ou moins tassée...

**Soyons citoyens et responsables, lorsque la neige est encore fraîche, donnons quelques coups de pelle pour dégager le bac de regroupement du quartier ou du hameau !**



Pour toute remarque ou renseignement, n'hésitez pas à contactez le service déchets de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (04 76 66 81 74 ou [p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr](mailto:p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr)).

## **DENEIGEMENT DES TROTTOIRS SUR LA COMMUNE**

**Compte-tenu de l'enneigement possible dans notre secteur et afin d'assurer au mieux la sécurité publique, la commune a un arrêté de déneigement consultable sur notre site internet.**

**Ci-dessous les points les plus importants :**

- "Dans un souci de garantir à l'ensemble des usagers la sécurité sur l'ensemble des voies de circulation, y compris piétonnières, obligation est faite aux riverains de déneiger le trottoir ou la partie de chaussée située devant leur domicile par balayage, salage ou sablage"
- "Les propriétaires devront faire aménager ou réparer leurs chenaux, de façon à ce que les eaux de fonte ou de ruissellement ne coulent pas sur les trottoirs"
- "L'installation de barres pare-neige sur le toit de leur immeuble bordant la rue est obligatoire (cf. le plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat et valant schéma de cohérence territoriale du territoire de Cœur de Chartreuse approuvé le 19/12/2019, notamment pour les zones UA, UA1, UB, UH et UT) "

## **DIAGNOSTIC SOCIAL - ENQUETE HABITANTS**

La Communauté de communes et les communes de Cœur de Chartreuse ont souhaité se doter ensemble d'un **Diagnostic social du territoire**, afin de mieux connaître les évolutions des besoins de leurs habitants, et par la suite envisager des réponses adaptées aux moyens du territoire sur les champs identifiés comme prioritaires. Ce questionnaire porte sur des types de services portés par la Communauté de Communes ou les communes dans le secteur social : petite enfance, enfance, jeunesse, handicap, accès aux droits, mobilité, vieillissement, santé, etc.

**Nous vous remercions par avance de votre participation à cette démarche.** En effet, en prenant quelques minutes pour répondre à ce questionnaire, vous nous permettrez d'avoir une vision éclairée des besoins et de la réalité du territoire.

**Les réponses collectées sont anonymes.**

Nous vous remercions de **privilégier la réponse en ligne, plus simple et plus rapide à remplir** via l'adresse internet suivante : [https://enquete.trajectoires-reflex.org/questionnaire\\_116dd/Formulaire.html](https://enquete.trajectoires-reflex.org/questionnaire_116dd/Formulaire.html)



## **TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS ROCHEUX SUR LA RD 520C**

Sur les sites du « Chatelard » et du « Pas du Frou » :

- Du **lundi 11 au 19 avril 2022 inclus** : sous alternat par feux tricolore 24h/24 et 7 jours sur 7
- Du **mardi 19 avril 8h30 au 13 mai 2022 inclus** : Route coupée en journée de 8h30 à 16h30, avec mise en place d'une déviation par les RD 520, 520B et 512 via le « Col du Cucheron ».

Les horaires de coupure journalière assureront le passage des transports et riverains (La Ruchère en Chartreuse et Entremonts) en début et fin de journée. Le rétablissement journalier, les weekend et jours fériés assurera une limitation des contraintes de circulation.

## **SPECIAL ELECTIONS 2022 : INFORMATIONS IMPORTANTES**

Cette année, il est prévu 2 élections :

- L'élection présidentielle les 10 avril 2022 et 24 avril 2022
- Les élections législatives les 12 et 19 juin 2022



**La date limite d'inscription sur les listes électorales sera donc le vendredi 4 mars 2022 (sauf pour les inscriptions en ligne où la date limite sera le mercredi 2 mars 2022).**

Dans un même temps, il est prévu une refonte des cartes électorales. **Ce sera également l'occasion d'intégrer les nouvelles adresses, Il est important que votre n° de maison soit apposé afin que la distribution postale se fasse correctement.** Nous en profitons pour rappeler qu'il reste encore plusieurs plaques de n° de maison en mairie. Merci de venir les récupérer aux horaires d'ouverture au public.

**Cette refonte va permettre également de mettre à jour notre fichier électoral.**

Vous recevrez courant mars votre nouvelle carte, y compris pour les nouveaux inscrits.

En attendant la réception de celle-ci vous pouvez dès à présent vérifier sur le **site ISE** (interroger sa situation électorale) **que vous êtes toujours bien inscrit sur la commune** via le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> ; cela permettra également de vérifier que les **jeunes de + de 18 ans ont bien été pris en compte.**

Vous pourrez également via ce site récupérer votre n° de NNE. **Ce numéro national d'électeur est permanent, unique et propre à chaque électeur.** Son caractère unique doit notamment permettre d'éviter les doubles inscriptions. **Cette année sera aussi la mise en place d'une nouvelle procédure pour les procurations.**

Celles-ci peuvent être établies de deux manières :

Soit avec un formulaire CERFA, soit en ligne via le téléservice MaProcuration.

**Attention, le mandant doit désormais renseigner son numéro national d'électeur (NNE ou anciennement INE) qui figure désormais sur les cartes électorales.**

Il faudra renseigner ce nouveau numéro national pour le mandant **ET** pour le mandataire.

Depuis le 1er janvier 2022, un mandant et un mandataire ne doivent plus obligatoirement être inscrits dans la même commune. **En revanche, le mandataire devra toujours se déplacer dans la commune du mandant pour voter à sa place.**

Quant à la téléprocédure, elle permet d'établir une demande de procuration en ligne, **mais la vérification d'identité dans un commissariat ou une gendarmerie reste obligatoire.**

**Cette année sera l'année du changement pour notre commune avec la mise en place d'un bureau de vote unique qui sera désormais situé à la salle "La Chartreuse".**

Ce changement est dû à la mise en vente du bâtiment de l'ancienne cure, ainsi qu'au défaut de normes sécuritaires et sanitaires de la salle de St Philibert.

Par ailleurs, ce bureau unique présente l'avantage de simplifier la gestion administrative et technique lors de la mise en place des élections (édition des listes électorales, établissement des PV et envoi des résultats, mise en place des bureaux de vote, isolements...).

## **RECENSEMENT MILITAIRE A 16 ANS**

Dès leur **16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit**, les **jeunes** résidents sur la commune et de nationalité française doivent **se faire recenser**.

Le recensement vous permet :

- d'obtenir une attestation de recensement obligatoire pour pouvoir s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat...) ou un concours administratif en France,
- d'être convoqué à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) qui devra être effectuée entre la date du recensement et l'âge de 18 ans et de recevoir un certificat JDC qui permet l'inscription au permis de conduire,
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Où se faire recenser :

- **en mairie** : le jeune ou son représentant légal doit se présenter aux horaires d'ouverture du secrétariat muni de sa **carte nationale d'identité** ou de son passeport en cours de validité **et** du **livret de famille** à jour.
- **en ligne** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054> Service accessible avec un compte Service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format PDF des documents à fournir.

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



## **DEMANDE CARTE D'IDENTITE OU PASSEPORT**

Dans le cadre de l'obtention du label France Service par la MSAP, la commune des Echelles a décidé de rassembler l'ensemble des services à la population dans un seul et même lieu.

C'est pourquoi, depuis le 07 Décembre 2021, tous les rendez-vous de dépôt de demande et de retrait de Cartes Nationales d'Identité et de Passeports sont honorés dans les locaux de la Maison de Service Au Public, Le Forum, **47 rue Jean Jacques Rousseau, 73360 LES ECHELLES et non plus en Mairie des Echelles.**

Pour rappel, les rendez-vous sont obligatoires pour tous les dépôts de demande et de retraits de titre, **pour prendre rendez-vous, plusieurs possibilités :**

- En ligne à l'adresse <https://www.rdv360.com/mairie-des-echelles>
- Contacter la Maison de Service Au public au 04.79.36.20.65

(si ce numéro est occupé, contacter le secrétariat de Mairie des Echelles au 04.79.36.60.49)



## **BILAN DU TELETHON 2021**

Cette année encore, malgré la météo capricieuse, les habitants de la vallée des Entremonts ont participé au 35ème téléthon. Le montant de la collecte s'élève à 4 610 €. Bravo et merci à tous ceux qui ont apporté leur contribution, Le téléthon est un événement de solidarité unique au monde par son ampleur. Votre mobilisation permet de réaliser des avancées scientifiques mais aussi d'accompagner des malades dans leur quotidien. Retrouvez toutes les actions sur le site [afm-telethon.fr](http://afm-telethon.fr).



## **INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE MATERNELLE - ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

### **Inscription à l'école pour les enfants nés au cours de l'année 2019**

1 - Pour inscrire votre enfant en maternelle, **présentez-vous à la mairie de St Pierre d'Entremont Savoie avant début avril 2022** avec les documents suivants :

- Livret de famille, carte d'identité ou copie de l'extrait d'acte de naissance,
- Un justificatif de domicile,
- Carnet de santé ou un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.

2 - Contactez la directrice de l'école au 04 79 65 87 00. L'inscription de votre enfant sera validée par la directrice de l'école sur présentation du certificat d'inscription délivré en mairie et du carnet de santé.

Les inscriptions se font **dès le mois de janvier et au plus tard début avril** précédent la rentrée de votre enfant. Pour les élèves de **Petite section**, une **pré-rentrée** sera organisée au mois de **juin** (une matinée par semaine).

Pensez à inscrire votre enfant **le plus tôt possible** afin de pouvoir valider les effectifs et organiser les journées de pré-rentrée.

Si votre enfant a déjà été scolarisé dans une autre école, il faut rajouter aux documents ci-dessus :

- Le certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école.



## **NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE**

Lundi 8h45-12h30

Mardi 9h15-12h30

mercredi et vendredi 8h45-12h30 et 13h30-16h45

samedi 9h00-12h00



## **DECHETERIES : DEPOTS DES PROFESSIONNELLS NOUVEAUX TARIFS 2022**

Cartons, ferrailles, papiers : gratuit

Bois brut : 4€/m3

Végétaux/aggloméré : 11€/m3

Encombrants/gravats/PVC : 17€/m3

Pneumatiques/plâtre : 24€/m3

DDS : 3.8€/m3



## **NAISSANCE :**

**Lia** est née le **3 décembre 2021** et fait le bonheur de ses parents Solange BELLEMAIN et Guy BRON

**DECES : Jean-Marie JANSON** le 1<sup>er</sup> janvier 2022

**Henri CLARET** le 2 février 2022

